

## Seine-et-Marne : Douche froide pour le SEDIF

Dossier de- /> la rédaction de H2o  
February 2022

Le projet d'une eau pure, sans calcaire et sans chlore n'a fait saliver ni les élus de Seine-et-Marne, ni la préfecture du département qui vient de refuser d'accorder l'autorisation environnementale nécessaire pour tester le projet d'osmose inverse basse pression (OIBP) sur le site pilote d'Arvigny, à Savigny-le-Temple. Pour le Syndicat des Eaux d'Île-de-France, c'est la douche froide.

L'article de Guillaume Novello - 20 Minutes

À

Le SEDIF prend acte de la décision du préfet de Seine-et-Marne

[communiqué] Par une décision implicite de rejet, le préfet de Seine-et-Marne n'a pas accordé l'autorisation environnementale au déploiement de l'Osmose Inverse Basse Pression (OIBP) dans le site pilote d'Arvigny, à Savigny-le-Temple, du Syndicat des Eaux d'Île-de-France. Le SEDIF prend acte de cette décision et regrette l'impact qu'elle aura sur le déroulement des travaux de l'usine pilote. Les discussions se poursuivront tout prochainement avec les différentes parties. Le SEDIF rappelle que ce projet avait fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur, qui estimait en juillet 2021 dans son rapport qu'il constituait "une avancée technologique considérable dans le domaine de la distribution d'eau potable, jamais égalée à ce jour", et que cette avancée correspondait aux attentes des usagers en matière de qualité de l'eau. Le commissaire enquêteur rappelait également que les collectivités locales du secteur - aujourd'hui opposées au projet - y étaient favorables en 2019.

Cette technique de filtration extrêmement fine, cousine de la nanofiltration déjà mise en place à l'usine de Méry-sur-Oise depuis 1999, doit en effet permettre d'offrir aux usagers une eau plus pure, sans calcaire et sans chlore, mais aussi débarrassée d'un maximum de micropolluants et de perturbateurs endocriniens. Ce projet pionnier offre de nombreux bénéfices pour la santé des usagers, pour la planète et devrait induire une économie nette de 100 €, par foyer et par an d'après une étude économique menée par le cabinet Deloitte. Une enquête réalisée à l'automne avec l'institut Médiamétrie, dans le cadre de l'Observatoire annuel de la qualité de l'eau du SEDIF, avait montré que 92 % des usagers étaient intéressés par ce projet. Assuré de l'intérêt des habitants et des communes de son territoire, le SEDIF poursuit son projet pionnier "Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore", et toujours sans déchets plastiques, qui s'inscrit dans son plan d'investissement 2022-2031. Voté par les élus en décembre 2021, ce dernier consacrerait 800 millions d'euros au déploiement de l'OIBP dans les trois usines principales du SEDIF, à partir de 2024, pour la modernisation du secteur public de l'eau. "Nous sommes déterminés à poursuivre ce projet d'avenir et d'intérêt général, qui répond aux attentes de nos 4 millions d'usagers franciliens en matière de qualité de l'eau et devance les exigences croissantes des autorités en matière de santé", annonce André Santini, président du SEDIF.

SEDIF